

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :

1^{er} mars 2019

Date d'exécution :

11 mars 2019

Date d'affichage :

12 mars 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

Pour : 19

Contre : 6

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATTESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale, MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-23 Finances – Budget annexe du lotissement communal de Fitelle 2019 – Approbation du budget primitif.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°2019-01 en date du 18 février 2019, le Conseil Municipal a pris acte des orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le budget 2019 du lotissement de Fitelle, est établi ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : 84 310 €

Section d'Investissement : 0 €

Les travaux sont achevés, seuls 2 lots restent à encaisser sur l'exercice 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-31, L 2134-1 et L 2343-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-01 du 18 février 2019 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

Le budget annexe du lotissement de Fitelle 2019 de la commune établi selon la nomenclature comptable M4 arrêté comme décrit ci-dessous est adopté.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	84 310 €	84 310 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

6 votes contre (Jean Pierre ANTONELLI – Joseph BALLONI - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

VOTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

